

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE GRENOBLE

DATE : 15/05/01
N° DE DEPOT : 2915
R.C.S. GRENOBLE : 311 903 496
N° DE GESTION: 77 B 0538

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----
BUIRON BRET MAGNIN ET AS
SOCIES
4 RUE PAUL VALERIEN PERR
38180 SEYSSINET

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de GRENOBLE avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Projet de Fusion du 26/04/01

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

Projet de fusion entre la ste BUIRON BRET
MAGNIN ET ASSOCIES et la sté ORFI SARL

115

TRIBUNAL DE COMMERCE
15 MAI 2001
GRENOBLE

PROJET DE FUSION

. La société "BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES", S.A.R.L. au capital de 9.020.840 F dont le siège est sis La Tuilerie II, 4 rue Paul Valérien Perrin (38170) SEYSSINET PARISSET, immatriculée 311 903 496 R.C.S. GRENOBLE,

Représentée par Monsieur Alain BRET, en sa qualité de co-gérant

D'UNE PART

. La société "ORFI", S.A.R.L. au capital de 300.000 F dont le siège est sis 80 avenue de France (74000) ANNECY, immatriculée 378.770.051 RCS ANNECY,

Représentée par Monsieur Jean-Louis FLECHE, en sa qualité de gérant

D'AUTRE PART

ONT PREALABLEMENT AU PROJET DE FUSION, OBJET DES PRESENTES, EXPOSE CE QUI SUI:

EXPOSE

Le capital de la société "BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES" d'un montant de neuf millions vingt mille huit cent quarante francs (9.020.840 F) est composé de huit mille deux cent soixante-seize (8.276) parts sociales, de mille quatre-vingt-dix francs (1.090 F) chacune.



Le capital de la société "ORFI" d'un montant de trois cent mille francs (300.000 F) est composé de trois mille (3.000) parts sociales de cent francs (100 F) chacune.

Les soussignés, en vue de réaliser la fusion des sociétés par voie d'apport de tout l'actif de la société "ORFI" à la Société "BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES" et de la prise en charge du passif de la première par la seconde, ont fixé comme suit les conditions de la fusion projetée.

BASES DE LA FUSION

I - MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

Les sociétés "BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES" et "ORFI" exercent toutes deux la profession d'expert comptable et sont inscrites à ce titre Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de la Région Rhône-Alpes.

 
1

La société "BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES" et la société "ORFIS", société-mère de la société "ORFI", exercent leurs activités, directement ou indirectement, sur divers secteurs de la Région Rhône-Alpes, et notamment à ANNECY (74).

La société "BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES" envisageant d'intégrer le réseau "HLB" auquel appartient le groupe "ORFIS", les deux sociétés ont élaboré un projet de rapprochement passant par l'absorption de la société "ORFI" par la société "BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES", permettant à la société "ORFIS" d'entrer au capital de la société "BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES" et permettant le regroupement physique des sociétés "ORFI" et du cabinet secondaire de la société "BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES" tous deux situés à ANNECY.

La fusion envisagée aux termes des présentes par les sociétés "BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES" et "ORFIS" au travers de sa filiale "ORFI" participent d'un souhait d'opérer un rapprochement physique et en capital, en vue d'accroître au sein du même réseau leur présence à l'échelon régional.

II - ARRETE DES COMPTES DES SOCIETES

Les comptes utilisés pour l'opération, tels qu'ils demeureront annexés aux présentes, résultent du bilan des sociétés "BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES" et "ORFI", arrêtés au 31 décembre 2000.

III - EVALUATION DE L'ACTIF NET DES SOCIETES

Cette évaluation consiste à corriger extra-comptablement la valeur de la clientèle des sociétés participantes, tous les autres éléments d'actif et de passif étant retenus pour leur valeur nette comptable.

La clientèle a été retenue pour chacune des sociétés concernées pour une valeur égale au montant du chiffre d'affaires hors taxes affecté d'un coefficient de 0,7.

Le chiffre d'affaires retenu correspond au montant des missions de l'exercice 2000.

La valeur de la clientèle ressort donc :

Pour la société "BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES" à $15.660.707 \text{ F} \times 0,7 = 10.962.495 \text{ F}$.

Pour la société "ORFI" à $1.382.350 \text{ F} \times 0,7 = 967.645 \text{ F}$.

La part d'actif net correspondant à la participation détenue par la société "BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES" dans le capital de la société "AGC DROME" a été déterminée selon la même méthode, soit :

- Valeur de la clientèle : $1.059.095 \text{ F} \times 0,7 = 741.367 \text{ F}$
- Actif net corrigé au 30.09.2000 de $228.997 \text{ F} - 295.000 \text{ F} + 741.367 \text{ F} = 675.364 \text{ F}$

- Valeur de la participation égale à 50 % des titres = 337.682 F

Il a été tenu compte en outre :

- pour la valorisation de l'actif net de la société "BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES" du dividende mis en paiement et de l'augmentation de capital en numéraire intervenus après la clôture de l'exercice,
- pour la valorisation de l'actif net de la société "ORFI" de la réintégration d'une provision pour risque de 126.150 F et de la comptabilisation corrélative d'une provision pour impôt de 42.050 F.

A - ACTIF NET DE LA SOCIETE " BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES"

a) Actif :

- Clientèle	10.962.495 F
- Autres immobilisations incorporelles	55.472 F
- Immobilisations corporelles	419.570 F
- Titres de la SARL "AGC DROME"	337.682 F
- Autres titres	17.400 F
- Autres immobilisations financières	14.500 F
- Encours de production de services	503.550 F
- Clients et comptes rattachés	4.428.634 F
- Autres créances	262.976 F
- Valeurs mobilières de placement	2.000 F
- Disponibilités	148 F
- Compte "augmentation de capital"	1.002.800 F
- Comptes de régularisation	98.937 F

TOTAL ACTIF **18.106.164 F**

b) passif

- Emprunts	1.869.097 F
- Découverts, concours bancaires	1.032.297 F
- Compte courant d'associés	520.430 F
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	433.047 F
- Dettes fiscales et sociales	2.847.157 F
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	29.309 F
- Autres dettes	92.781 F
- Comptes de régularisation	435.882 F
- Dividende à payer	250.104 F

TOTAL PASSIF **7.510.104F**

c) récapitulatif

- Total actif	18.106.164 F
- Total passif	7.510.104 F

TOTAL NET 10.596.060 F

B - ACTIF NET DE LA SOCIETE "ORFI "

a) Actif

- Clientèle	967.645 F
- Immobilisations corporelles	63.596 F
- Autres immobilisations financières	12.131 F
- Clients et comptes rattachés	621.304 F
- Autres créances	3.987 F
- Disponibilités	24.535 F
- Comptes de régularisation	13.062 F

TOTAL ACTIF 1.706.260 F

b) passif

- Emprunts	262.622 F
- Emprunts et dettes financières	179.481 F
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58.167 F
- Dettes fiscales et sociales	321.195 F
- Autres dettes	9.719 F
- Comptes de régularisation	63.400 F
- Provision pour impôt	42.050 F

TOTAL PASSIF 936.634 F

c) Récapitulatif :

Total actif	1.706.260 F
Total passif	936.634 F

TOTAL NET 769.626 F

IV - DECLARATIONS RELATIVES A LA SOCIETE "ORFI"

1° ORIGINE DE PROPRIETE DE LA CLIENTELE

La société "ORFI" est propriétaire de sa clientèle pour l'avoir créée en date du 1^{er} août 1990.



2° DROIT A L'OCCUPATION DES LOCAUX

Le droit à l'occupation des locaux où le cabinet est exploité résulte d'un bail commercial sous seings privés en date à ANNECY du 24 juin 1993 consenti pour une durée de 9 années entières et consécutives à compter du 1^{er} juillet 1993, par la SCI EYQUEM, représentée par la Gestion Immobilière Alpine, administrateur de biens.

Les lieux loués consistent dans un local de 100 m² environ situé 80 avenue de France (74000) ANNECY, comprenant quatre bureaux, avec hall, dégagement, bloc sanitaire, salle de bains.

Le bail a été consenti moyennant un loyer annuel à l'origine de quarante-huit mille francs (48.000 F) hors taxes révisable annuellement en fonction de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction, outre les charges et conditions d'usage et notamment avec prise en charge de l'impôt foncier.

3° CHIFFRE D'AFFAIRES HT ET RESULTATS DES 3 DERNIERES ANNEES

	<u>Chiffre d'Affaires</u>	<u>Résultat net</u>
. du 01/10/97 au 30/09/98	1.441.737 F	12.500 F
. du 01/10/99 au 30/09/99	1.418.480 F	28.214 F
. du 01/10/99 au 30/09/00	1.382.350 F	27.798 F
. du 01/10/00 au 31/12/00 (3 mois)	405.158 F	65.895 F

4° INSCRIPTIONS DE PRIVILEGES ET DE NANTISSEMENTS

Le fonds compris dans le présent apport n'est grevé d'aucune inscription de privilège et de nantissement.

Il n'existe en outre aucune inscription de crédit-bail.

V - PROPRIETE - JOUISSANCE

La société "BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES" sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés qui approuvera la fusion et procèdera à l'augmentation corrélative de son capital social ; toutefois elle prendra en charge les opérations actives et passives effectuées par la société "ORFI " depuis le 1^{er} janvier 2001 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion.

VI - CHARGES ET CONDITIONS

Ainsi qu'il est dit ci-dessus, l'apport de la société "ORFI" sera fait à charge par la société "BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES" de payer en l'acquit de la société "ORFI" les dettes de cette dernière.

La société "BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES" sera débitrice des créanciers de la société "ORFI" aux lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution entraîne novation à l'égard des créanciers.

Les créanciers des sociétés "BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES" et "ORFI" dont la créance est antérieure à la publicité donnée au projet de fusion pourront faire opposition dans le délai de trente jours francs à compter de la dernière publication de ce projet.

Une décision du tribunal de commerce rejettera l'opposition ou ordonnera soit le remboursement des créances, soit la constitution de garanties, si la société en offre et si elles sont jugées suffisantes.

A défaut de remboursement des créances ou de constitution des garanties ordonnées, la fusion sera inopposable aux créanciers opposants.

L'opposition formée par un créancier n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite des opérations de fusion.

Monsieur Jean-Louis FLECHE, ès qualités, déclare expressément désister la société "ORFI" du privilège de vendeur pouvant lui profiter, à raison de la charge ci-dessus imposée à la société "BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES" d'acquitter le passif de la société "ORFI".

En conséquence, il ne sera pris aucune inscription de privilège de vendeur de fonds de commerce de la société "ORFI".

L'apport de la société "ORFI" sera, en outre, effectué sous les charges et conditions suivantes :

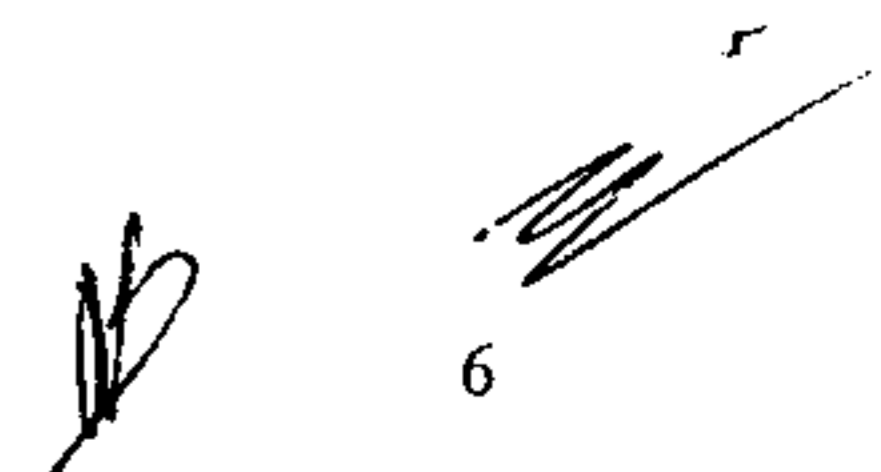
1) La société "BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES" prendra les biens apportés dans l'état où ils se trouveront à la date de la réalisation de la fusion, c'est-à-dire au jour où l'augmentation de capital de la société "BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES" sera réalisée, sans pouvoir demander aucune indemnité, pour quelque cause que ce soit.

2) Elle continuera de supporter et acquitter, à compter de ladite date, tous impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens apportés,

3) Elle continuera d'exécuter, à compter de la même date, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques, et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant, à ses risques et périls, sans recours contre la société apporteuse.

4) Elle prendra la suite des contrats de travail, dont la liste figure en annexe, conformément à l'article L122-12 du Code du Travail

5) Enfin, elle continuera de se conformer aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés, et fera son affaire personnelle de toute autorisation qui pourrait être nécessaire, le tout à ses -risques et périls.



VII - DETERMINATION DU RAPPORT D'ECHANGE DES TITRES

Le rapport d'échange des titres est fixé d'un commun accord entre les parties à une (1) part sociale de la société "BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES" pour cinq (5) parts sociales de la société "ORFI".

Pour parvenir à ce rapport, il a été tenu compte de l'évaluation des actifs nets respectifs des deux sociétés, réévalués et corrigés comme ci-dessus, savoir :

. "ORFI" : une valeur nette de 769.626 F pour 3.000 parts, soit 256,54 F la part, arrondi à 256 F

. "BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES" : une valeur nette de 10.596.060 F pour 8.276 parts, soit 1.280,34 F la part, arrondi à 1.280 F

Le rapport mathématique s'établit donc à $256/1.280 = 0,20$

Pour rémunérer l'apport-fusion, la société "BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES" devra donc créer un nombre de parts égal à :

$3.000 \text{ parts de "ORFI"} \times 0,20 = 600 \text{ parts.}$

VIII - REMUNERATION DES APPORTS - AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE "BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES"

Il résulte du rapport d'échange ci-dessus que les 3.000 parts de la société "ORFI" recevront en rémunération de l'apport de ladite société, 600 parts nouvelles de la société "BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES", sans autre contrepartie.

En conséquence, en représentation des apports effectués par la société "ORFI", il sera procédé au titre de l'augmentation de capital de la société "BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES", à la création et à l'attribution de six cents (600) parts, numérotées 8.277 à 8.876 d'une valeur nominale de mille quatre-vingt-dix francs (1.090 F), à répartir entre les associés de la société "ORFI". Les six cents (600) parts nouvelles seront assimilées aux parts anciennes et jouiront des mêmes droits à compter du 1^{er} janvier 2001.

IX - PRIME DE FUSION

L'apport net de la société "ORFI" d'un montant de 769.626 F donnera lieu à une augmentation de capital de 654.000 F, la différence, soit 115.626 F étant inscrite au passif du bilan de la société " BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES " à titre de "prime de fusion" sur laquelle porteront les droits des associés anciens et nouveaux.

X - DISSOLUTION SANS LIQUIDATION DE LA SOCIETE "ORFI"

La société "ORFI" trouvera dissoute, de plein droit, à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire qui constatera la réalisation de l'augmentation de capital de la société "BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES" effectuée au titre de la fusion.



Le passif de la société "ORFI" devant être entièrement pris en charge par la société "BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES", la dissolution de la société "ORFI" du fait de la fusion, ne sera suivie d'aucune opération de liquidation de cette société.

En conséquence, les six cents (600) parts créées par la société " BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES " en rémunération des apports de la société "ORFI" seront immédiatement et directement attribuées aux associés de cette société à raison d'une (1) part sociale de la société "BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES" pour cinq (5) parts sociales de la société "ORFI".

XI - REALISATION DE LA FUSION

Le présent projet de fusion sera soumis à l'approbation des assemblées générales extraordinaires des sociétés "BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES" et "ORFI".

La fusion deviendra définitive à compter de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES" qui réalisera l'augmentation de capital de cette société comme conséquence de la fusion.

XII - DECLARATIONS FISCALES RELATIVES AUX SOCIETES

Les parties entendent placer la présente fusion sous le régime de faveur prévu aux articles 115, 210 A à 210 C, 815 à 817 A du code général des impôts.

A cet effet, les parties déclarent :

- 1) que la société "BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES" s'engage à reprendre au passif de son bilan, le cas échéant, les provisions ou les plus-values dont l'imposition est différée ou la réserve spéciale de plus-values à long terme inscrites au passif du bilan de la société "ORFI"
- 2) que la société "BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES" s'engage à calculer les plus-values dégagées à l'occasion de la cession ultérieure des éléments non amortissables, d'après la valeur que ces biens avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la société "ORFI "
- 3) que la société "BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES" inscrira à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société "ORFI",
- 4) que la société "ORFI" ayant apporté ses éléments corporels pour leur valeur nette comptable, il n'existe aucune plus-value susceptible d'être réintégrée dans les bénéfices imposables de la société "BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES",
- 5) que les sociétés "BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES " d'une part et "ORFI" d'autre part, se conformeront aux prescriptions fiscales imposant l'établissement d'un état de suivi des valeurs fiscales des biens bénéficiant d'un report d'imposition en raison de l'option ci-dessus et la tenue d'un registre du suivi des plus-values sur éléments d'actifs non amortissables donnant lieu à report d'imposition,



6) que la société "BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES" soumettra à la TVA les cessions ultérieures des biens mobiliers d'investissement compris dans l'apport, et procédera, le cas échéant, aux régularisations prévues aux articles 210 et 215 du Code Général des Impôts qui auraient été exigibles si la société "ORFI" avait continué à utiliser lesdits biens ;

Une déclaration en double exemplaire rappelant le présent engagement sera déposée au service des impôts dont relève la société "BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES", bénéficiaire de l'apport.

7) Les parties affirment en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code Général des Impôts, que le présent acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et du passif pris en charge.

XIII - RAPPEL DES DISPOSITIONS FISCALES RELATIVES AUX PLUS-VALUES D'ECHANGE REALISEES PAR LES PARTICULIERS

L'échange de titres qui résultera pour les actionnaires personnes physiques de la présente opération de fusion bénéficiera du sursis d'imposition prévu à l'article 150-OB du Code Général des Impôts.

En conséquence, cet échange constitue pour les particuliers une opération intercalaire et n'est pas pris en compte pour l'établissement de l'impôt sur le revenu au titre de l'année d'échange.

Le sursis d'imposition s'applique de plein droit et la plus-value d'échange, qui n'est pas constatée au titre de l'année d'échange, ne fait l'objet d'aucune déclaration, ni d'obligation de suivi.

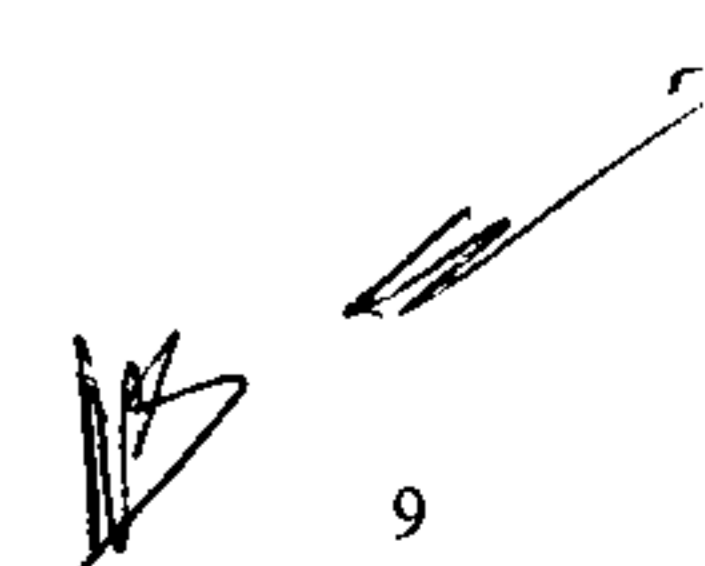
L'imposition de la plus-value d'échange intervient lors de la cession ultérieure des titres reçus en échange, ainsi que lors du rachat, du remboursement ou de l'annulation de ces titres, le calcul du gain net s'effectuant sur la base du prix ou de la valeur d'acquisition des titres échangés.

XIV - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les parties font respectivement élection de domicile au siège de la société qu'elles représentent.

XV - POUVOIRS POUR LES FORMALITES DE PUBLICITE

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, en vue du dépôt au greffe du tribunal de commerce des pièces visées par les articles 58 à 59 du décret numéro 67-237 du 23 mars 1967 et pour l'accomplissement de toutes les formalités de publicité.



XVI - FRAIS ET DROITS

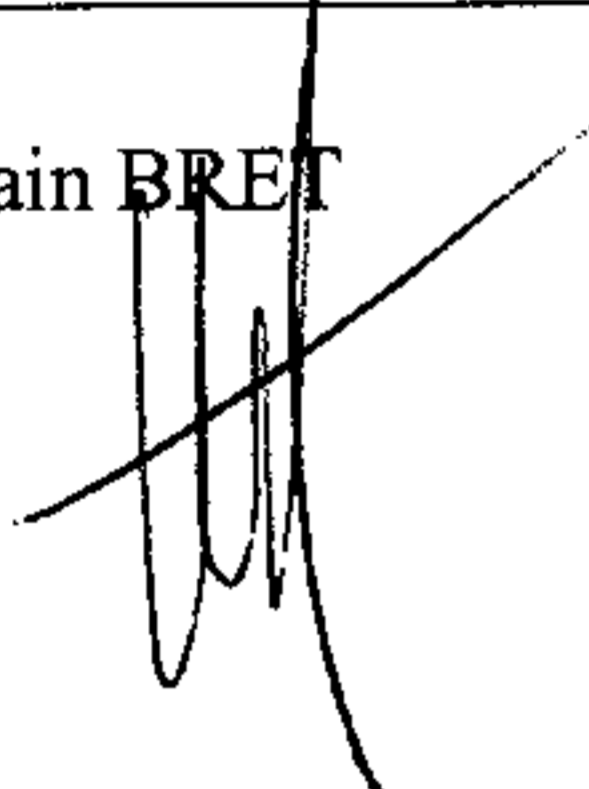
Les frais, droits d'enregistrement et honoraires auxquels donnera ouverture la fusion seront supportés par la société "BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES" ainsi que Monsieur Alain BRET l'y oblige.

Fait à SEYSSINET-PARISSET, en sept exemplaires originaux, dont deux pour le Greffe du Tribunal de Commerce de GRENOBLE, deux pour le Greffe du Tribunal de Grande Instance d'ANNECY, un pour chacune des parties, et un pour le commissaire aux apports et à la fusion

Le vingt-six avril deux mille un.

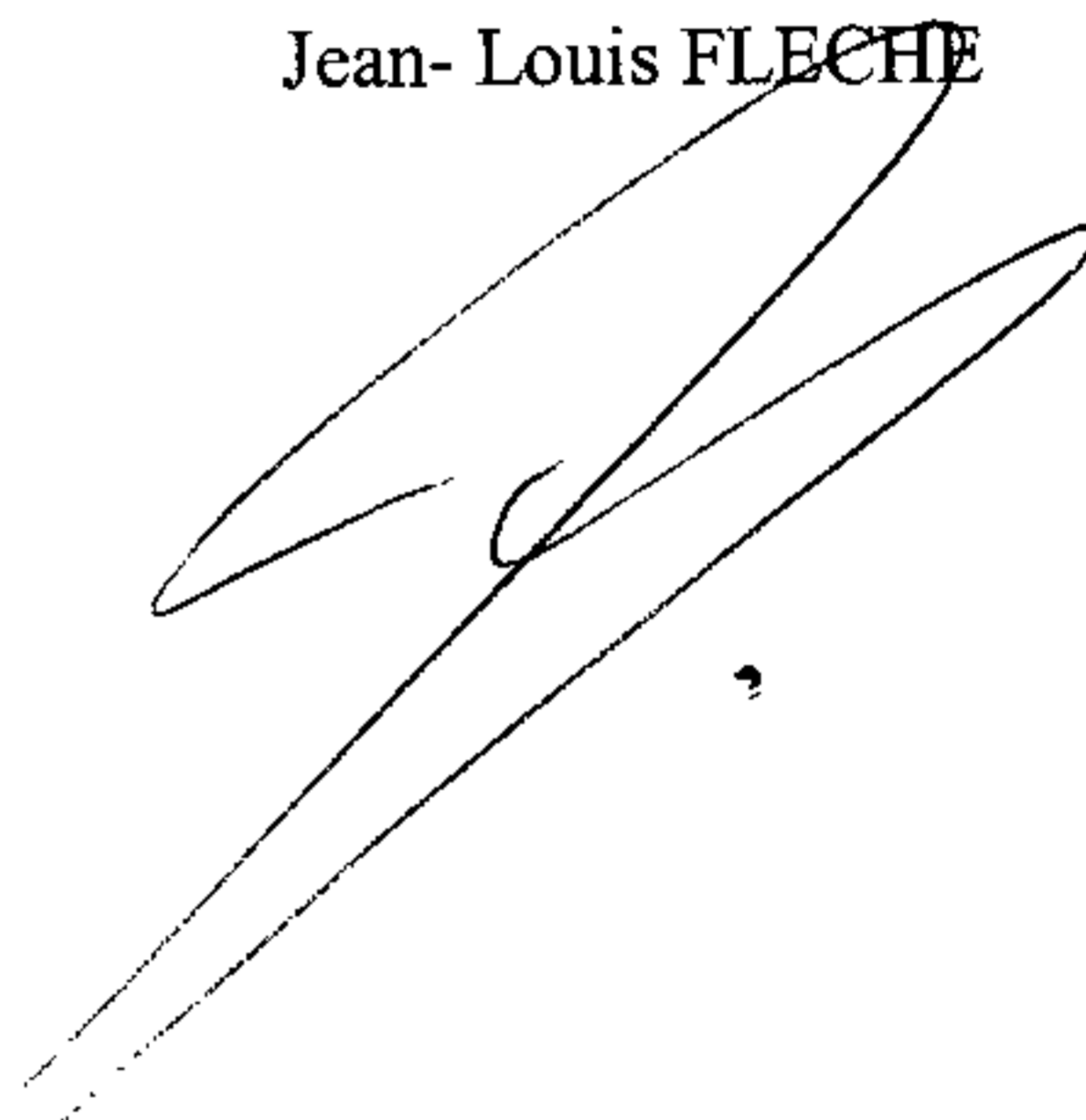
P. la Sté "BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES"

Alain BRET



P. la Sté "ORFI"

Jean- Louis FLECHE



ANNEXES :

Bilan de la société "BUIRON BRET MAGNIN ET ASSOCIES" au 31 décembre 2000

Bilan de la société "ORFI" au 31 décembre 2000

Liste du personnel de la société "ORFI"



COMPTES ANNUELS AU 31.12.2000

SARL BUIRON BRET MAGNIN & Associés

4 rue Paul Valérien Perrin

B.P 28

38171 SEYSSINET

SARL BUIRON BRET MAGNIN & ASSOCIES

Société Inscrite au tableau de l'ordre


des Experts Comptables


Région Rhône Alpes

4 Rue Paul Valérien Perrin

BP 28


38171 SEYSSINET CEDEX


 04.76.48.48.49

 04.76.70.01.84

1 rue des Pavillons

74000 ANNECY

 04.50.27.76.60

 04.50.23.79.59

BILAN ACTIF

	Brut	Amortiss. Provisions	Net au 31/12/00	Net au 31/12/99
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droit similaire				
Fonds commercial	9 952 293		9 952 293	9 952 293
Autres immobilisations incorporelles	299 784	244 312	55 472	189 133
Avances et acomptes / Immo. Incorp.				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, Mat. Outil.				
Autres immobilisations corporelles	2 171 142	1 751 573	419 570	491 023
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	157 400		157 400	157 400
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	14 500		14 500	
TOTAL	12 595 120	1 995 885	10 599 235	10 789 849
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières approvisionnement				
En cours de productions de biens				
En cours de production de services	503 550		503 550	423 770
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients comptes rattachés	4 600 655	172 021	4 428 634	4 001 476
Autres créances	262 976		262 976	292 303
Divers				
Valeurs mobilières de placement	2 000		2 000	2 000
Avances & acomptes versés / commande				
Disponibilités	148		148	7
TOTAL	5 369 329	172 021	5 197 309	4 719 556
Comptes de régularisations				
Charges constatées d'avance	93 917		93 917	121 506
Charges à répartir / plusieurs exercices				66 191
Primes de remboursement obligations				
Ecart de conversion actif	5 020		5 020	5 020
TOTAL ACTIF			15 895 480	15 702 121

BILAN PASSIF

	Net au 31/12/00	Net au 31/12/99
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	8 018 040	8 018 040
Primes d'émission, de fusion, d'apport...		
Ecart de réévaluation	83 252	70 486
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	158 724	166 265
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou Perte)	375 464	255 330
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL	8 635 480	8 510 120
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL		
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	1 869 097	1 973 323
. Découverts, concours bancaires	1 032 297	1 305 443
Emprunts et dettes financières divers		
. Divers		
. Associés	520 430	489 595
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	433 047	498 546
Dettes fiscales et sociales	2 847 157	2 587 305
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	29 309	144 486
Autres dettes	92 781	95 737
TOTAL	6 824 118	7 094 435
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance	435 882	97 565
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	15 895 480	15 702 121

COMPTES DE RESULTAT

	DU 01/01/00 AU 31/12/00	% CA	DU 01/01/99 AU 31/12/99	% CA	Variation en valeur annuelle	
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	15 409 708		14 886 894		522 813	3,51
Chiffres d'affaires net	15 409 708		14 886 894		522 813	3,51
Production stockée	79 780		- 22 310		102 090	
Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	15 489 488	100,00	14 864 584	100,00	624 903	4,20
Subventions d'exploitation						
Repr. /amortis. & prov. transf. charges	66 369	0,43	204 047	1,37	- 137 679	-67,47
Autres produits	14 657	0,09	7 227	0,05	7 430	102,81
Total produits	15 570 513	100,52	15 075 858	101,42	494 655	3,28
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats marchandises	2 870	0,02	19 562	0,13	- 16 692	-85,33
Variation stock marchandises						
Achats m.p. & autres approv.						
Variation stock m.p. & approv.						
Autres achats et charges externes	3 028 321	19,55	2 852 145	19,19	176 175	6,18
Total conso. m/ses & mat.	3 031 191	19,57	2 871 707	19,32	159 483	5,55
MARGE SUR M/SES & MAT.	12 539 323	80,95	12 204 151	82,10	335 172	2,75
CHARGES						
Impôt, taxes et versements assimilés	483 293	3,12	533 198	3,59	- 49 905	-9,36
Salaires & traitements	7 209 484	46,54	6 991 107	47,03	218 377	3,12
Charges sociales	3 340 221	21,56	3 161 542	21,27	178 679	5,65
Dot. aux amort. et aux prov. sur Immob.	484 199	3,13	467 489	3,14	16 710	3,57
Dotations aux provisions	92 985	0,60	101 517	0,68	- 8 532	-8,40
Autres charges	10 509	0,07	235 985	1,59	- 225 477	-95,55
Total charges	11 620 691	75,02	11 490 839	77,30	129 853	1,13
RESULTAT D'EXPLOITATION	918 631	5,93	713 312	4,80	205 319	28,78
Produits financiers	90		2 936	0,02	- 2 846	-96,93
Charges financières	292 059	1,89	287 140	1,93	4 919	1,71
Résultat financier	- 291 969	-1,88	- 284 204	-1,91	- 7 765	2,73
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	626 662	4,05	429 108	2,89	197 554	46,04
Produits exceptionnels	3 891	0,03	15 500	0,10	- 11 608	-74,89
Charges exceptionnelles			2 319	0,02	- 2 319	
Résultat exceptionnel	3 891	0,03	13 181	0,09	- 9 290	-70,48
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	255 090	1,65	186 959	1,26	68 131	36,44
RESULTAT DE L'EXERCICE	375 464	2,42	255 330	1,72	120 134	47,05
	Bénéfice		Bénéfice			

ANNEXE

SARL BUIRON BRET MAGNIN & ASS
EXPERTISE COMPTABLE

4, rue Paul Valérien Per
B.P. 28
38171 SEYSSINET CEDEX

Annexe des comptes annuels
Exercice 01/01/00 à 31/12/00

Règles et méthodes comptables

Engagements financiers et autres informations

Notes sur le Bilan Actif

Notes sur le Bilan Passif

Crédit-bail

Détails produits et charges



ANNEXE

Total du bilan avant : 15 895 480.32 Résultat : bénéfice de 375 463.50
répartition

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 02.03.01 par les dirigeants de l'entreprise.

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : Ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.

Les travaux en cours sont valorisés au coût de production en éliminant le coût de la sous-activité.

2 ENGAGEMENTS FINANCIERS & AUTRES INFORMATIONS

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	416 705
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	92 744
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	

Dettes garanties par des suretés réelles Non applicable

ANNEXE

2 ENGAGEMENTS FINANCIERS & AUTRES INFORMATIONS

Autres informations significatives

3 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais d'établissement : Non applicable

Fonds commercial : hors droit au bail il s'élève à : 9 952 293
 il comprend :
 éléments achetés 2 200 000
 éléments réévalués
 éléments reçus en apport 7 752 293

Actif immobilisé : Les mouvements de l'exercice sont les suivants

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immo. incorporelles	10 245 294	19 053	12 271	10 252 077
Immo. corporelles .	2 340 203	193 840	362 902	2 171 142
Immo. financières .	157 400	14 500		171 900
TOTAL	12 742 898	227 394	375 173	12 595 119
Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immo. incorporelles	103 869	152 713	12 271	244 312
Immo. corporelles .	1 849 180	265 294	362 902	1 751 572
Titres équivalence				
Autres Immo. financ.				
TOTAL	1 953 049	418 007	375 173	1 995 884

Créances représentées par des effets de commerce :

clients 3 275 209
 Autres créances

ANNEXE

3 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Etat des créances :

	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an
Actif immobilisé ...	14 500	14 500	
Actif circulant & .. charges d'avance	4 957 548	4 727 368	230 180
TOTAL	4 972 048	4 741 868	230 180

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan :

Immobilisations financières	
Clients & comptes rattachés	299 463
Autres créances	26 312
Disponibilités	

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

Charges à répartir : Non applicable

4 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social : Actions ou parts sociales

	Nombre	Val.nominale
Titres début d'exercice	7 356	1 090
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres fin d'exercice	7 356	1 090

ANNEXE

4

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Prov. réglementées				
Prov. p. risq. & charg	123 830	92 985	44 794	172 020
Prov. p. dépréciation				
TOTAL	123 830	92 985	44 794	172 020

Etat des dettes :

	Mont. brut	A 1 an au +	+1an -5ans	A +de 5ans
Etabliss. de crédit	2 901 393	1 526 052	1 375 341	
Dettes financ. div.	520 430	520 430		
Fournisseurs	433 047	433 047		
Det. fiscal. & social.	2 847 157	2 847 157		
Dettes /immobilis.	29 309	29 309		
Autres dettes	92 780	92 780		
Produits const. d'av.	435 882	435 882		
TOTAL	7 260 000	5 884 659	1 375 341	

Dettes représentées par des effets de commerce :

Dettes financières	
Fournisseurs	264 423
Autres dettes	

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts & dettes établ. de crédit	2 646
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	106 267
Dettes fiscales & sociales	938 317
Autres dettes	90 495

Produits constatés d'avance :

Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise.

ANNEXE

AUTRES INFORMATIONS CREDIT-BAIL

<u>Crédit-bail :</u>	Terrains	Construc- -tions	Matériel Outillage	Autres	TOTAL
Valeur d'origine .				113 416	113 416
<u>Amortissements :</u>					
-cumuls antérieurs				7 088	7 088
-dotations de l'ex.				28 354	28 354
Total				35 442	35 442
<u>Redevances payées :</u>					
-cumuls antérieurs				8 431	8 431
-exercice				33 725	33 725
Total				42 156	42 156
<u>Redevances à payer</u>					
-à un an au plus .				33 725	33 725
-à + 1an et -5 ans				59 019	59 019
-à plus de 5 ans .					
Total				92 744	92 744
<u>Valeur résiduelle :</u>					
-à un an au plus .				1 134	1 134
-à + 1an et -5 ans					
-à plus de 5 ans .					
Total				1 134	1 134

ANNEXE

DETAIL PRODUITS ET CHARGES

Produits à recevoir : Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

Créances clients et comptes rattachés	299 463
Clients fact. à établir	299 463
Autres créances	26 312
Etat produits à recevoir	6 108
Divers produits à recevoir	20 204
Total	325 775

Charges constatées d'avance :

Achats constatés d'avance	24 582
Charges externes d'avance	59 260
Services extérieurs d'ava	2 875
Impôts & taxes d'avance	2 732
Charges de personnel d'av	4 467
Total	93 917

Charges à payer : Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan

Emprunts & dettes auprès des établis. de crédit	2 646
Intérêts courus / emprunts	2 646
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	106 267
Fournis. fact. non parvenue	106 267
Dettes fiscales et sociales	938 317
Congés à payer	421 737
Personnel charges à payer	151 233
Organ soc cap / cong payés	177 214
Organ soc cap / rému dues	63 549
Etat autres charges à pay	110 545
Etat chg à payer / cong pay	10 333
Etat chg à payer / rem dues	3 706
Autres dettes	90 495
Diverses charges à payer	90 495
Total	1 137 726

ANNEXE

DETAIL PRODUITS ET CHARGES

Produits constatés d'avance :

Produits constatés d'avan	435 882
Total	435 882

FUSION BBM/ORFI

LISTE DU PERSONNEL ORFI

NOM	EMPLOI	STATUT
IZORCHE Jean-Claude	1 ^{er} assistant analyste	Cadre
POLLET VILLARD Vanessa	Employée	Non cadre
VIALLET Christelle	Employée	Non cadre
TERRIER ép. BECHET Florence	Employée	Non cadre



BILAN ACTIF

SARL ORFI

Présentation en FRF	31/12/2000			30/09/2000
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires	10 617,30	10 617,30		
Fonds commercial (1)	775 000,00		775 000,00	775 000,00
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	265 280,40	201 684,34	63 596,06	65 883,09
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	12 131,25		12 131,25	12 131,25
	1 063 028,95	212 301,64	850 727,31	853 014,34
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	696 217,33	74 913,00	621 304,33	627 016,68
Autres créances	3 986,64		3 986,64	14 803,55
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	24 534,54		24 534,54	
COMPTES REGULARISATION ACTIF				
Charges constatées d'avance (3)	13 062,00		13 062,00	6 200,00
	737 800,51	74 913,00	662 887,51	648 020,23
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	1 800 829,46	287 214,64	1 513 614,82	1 501 034,57
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

SARL ORFI

Présentation en FRF	31/12/2000	30/09/2000
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé :)	300 000,00	300 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	30 000,00	30 000,00
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves	69 185,45	69 185,45
Report à nouveau	27 798,71	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	65 895,66	27 798,71
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	492 879,82	426 984,16
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	126 150,00	177 892,00
Provisions pour charges		
	126 150,00	177 892,00
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	262 622,03	286 584,48
Emprunts et dettes financières (3)	179 480,72	166 805,92
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	58 167,47	38 464,09
Dettes fiscales et sociales	321 195,53	288 326,77
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	9 719,25	16 327,15
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	63 400,00	99 650,00
	894 585,00	896 158,41
Ecart de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	1 513 614,82	1 501 034,57
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		2 578,50
(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat non soldé

COMPTE DE RESULTAT 1/2

SARL ORFI

Présentation en FRF	31/12/2000			30/09/2000
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	405 158,22		405 158,22	1 382 350,18
Chiffre d'affaires net	405 158,22		405 158,22	1 382 350,18
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions et transfert de charges			52 173,00	60 250,00
Autres produits			383,49	784,21
			457 714,71	1 443 384,39
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achat de matières premières et autres approvisionnements			7 247,29	31 900,37
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (a)			96 381,42	392 501,75
Impôts, taxes et versements assimilés			4 966,00	24 019,00
Salaires et traitements			144 431,93	581 050,56
Charges sociales			51 945,17	207 326,50
Dotations aux amortissements et provisions :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			11 787,03	40 781,95
- Sur immobilisations : dotations aux provisions				
- Sur actif circulant : dotations aux provisions			28 970,00	10 993,00
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				20 000,00
Autres charges			0,02	63 004,04
			345 728,86	1 371 577,17
RESULTAT D'EXPLOITATION			111 985,85	71 807,22
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
De participations (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			75,00	448,33
Reprises sur provisions et transfert de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			75,00	448,33
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			8 027,19	31 368,84
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			8 027,19	31 368,84
RESULTAT FINANCIER			- 7 952,19	- 30 920,51
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			104 033,66	40 886,71

COMPTE DE RESULTAT 2/2

SARL ORFI

Présentation en FRF	31/12/2000	30/09/2000
	Total	Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		3 000,00
Reprises sur provisions et transferts de charges		
		3 000,00
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		3 000,00
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	38 138,00	16 088,00
Total des produits	457 789,71	1 446 832,72
Total des charges	391 894,05	1 419 034,01
BENEFICE OU PERTE	65 895,66	27 798,71
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entreprises liées		
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées		

Compte de résultat non soldé

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Total du bilan avant répartition : F 1.513.614,82

Résultat de la période : F 65.895,66

Les comptes présentés couvrent la période du 01 Octobre 2000 au 31 Décembre 2000, soit 3 mois d'activité

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes qui ont été établis le 8 Mars 2001.



Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Valeurs brutes

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	30/09/00	AUGM	DIMIN	31/12/00
Logiciels	10 617,30			10 617,30
Clientèle	775 000,00			775 000,00

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Aménagements - agencements - instal	61 495,25			61 495,25
Matériel de transport	34 500,00			34 500,00
Matériel de bureau	94 630,00	9 500,00	10 000,00	94 130,00
Mobilier	75 155,15			75 155,15
	<u>265 780,40</u>	<u>9 500,00</u>	<u>10 000,00</u>	<u>265 280,40</u>

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Dépôt de garantie	12 131,25			12 131,25
-------------------	-----------	--	--	-----------

Amortissements

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	30/09/00	AUGM	DIMIN	31/12/00
Logiciels	10 617,30			10 617,30

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Aménagements - agencements - instal	61 495,25			61 495,25
Matériel de transport	10 444,79	2 874,71		13 319,50
Matériel de bureau	73 148,96	7 208,53	10 000,00	70 357,49
Mobilier	54 808,31	1 703,79		56 512,10
	<u>199 897,31</u>	<u>11 787,03</u>	<u>10 000,00</u>	<u>201 684,34</u>

PROVISIONS

CLIENTS DOUTEUX

	30/09/00	AUGM	DIMIN	31/12/00
Clients douteux	46 374,00	28 970,00	431,00	74 913,00

PROVISIONS POUR LITIGES

Divers risques clients	177 892,00		51 742,00	126 150,00
------------------------	------------	--	-----------	------------

Comptes de régularisation**Factures à établir**

Factures à établir aux clients	F TTC	66.694,16
Avoirs à établir		9.719,25

Charges constatées d'avance

Loyer	F	5.000,00
Assurances		4.000,00
Abonnements		3.562,00
Divers		500,00

Intérêts courus

Intérêts courus sur dettes et emprunts	F	2.330,75
--	---	----------

Factures non parvenues

Ménage des locaux	F	5.512,89
Frais assemblée et juridique		9.568,00
Redevances CCMX		5.640,34
Téléphone		1.345,50
Divers		2.908,99

Dettes fiscales et sociales

Congés payés / primes	F	43.259,00
Charges sociales sur congés payés et primes		19.467,00
Etat charges à payer		4.354,00

Produits constatés d'avance

Sur facturation clients	F	63.400,00
-------------------------	---	-----------